



ACADÉMIE DE REIMS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de Reims
Direction de la Performance et des
Moyens
Division des examens et concours
DEC4

Réf. : DEC4/A09/CD/2020-2021

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE REIMS

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi N° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- VU** le décret n° 2009-920 du 28 juillet 2009 modifiant les dispositions réglementaires du chapitre IV du titre 1^{er} du livre IX du code de l'éducation ;
- VU** l'arrêté du 3 mai 2010 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement des maîtres des établissements d'enseignements privés sous contrat du premier degré ;
- VU** l'arrêté du 19 avril 2013 modifié par l'arrêté du 13 mai 2015, fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;
- VU** l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- VU** l'arrêté du 05 octobre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux, de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles stagiaires ;

ARRETE :

Article 1 :

Au titre de la session 2021, le programme des quatre activités physiques, sportives et artistiques, est arrêté comme suit :

- Activités athlétiques
- Activités aquatiques
- Jeux et sports collectifs
- Activités gymniques

Article 2 :

Madame la Cheffe de la Division des Examens et Concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Reims, le 09 décembre 2020

Pour le recteur et par délégation,
La secrétaire générale d'académie,

Sandrine Connan